

Présentation du numéro

Autodétermination dans les sociétés plurinationales au XX^e siècle

Caroline Bayard et Stefania Szlek Miller

Numéro 28, automne 1995

Autodétermination dans les sociétés plurinationales

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/040001ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/040001ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société québécoise de science politique

ISSN

1203-9438 (imprimé)

1703-8480 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Bayard, C. & Miller, S. (1995). Présentation du numéro : autodétermination dans les sociétés plurinationales au XX^e siècle. *Politique et Sociétés*, (28), 5–13. <https://doi.org/10.7202/040001ar>

AUTODÉTERMINATION DANS LES SOCIÉTÉS PLURINATIONALES AU XX^e SIÈCLE

Caroline Bayard

Université McMaster

Stefania Szlek Miller

Université McMaster

Ce numéro spécial se situe dans le prolongement d'une conférence internationale qui s'est tenue à l'Université McMaster du 2 au 4 mai 1994. Cette conférence était centrée sur deux points. L'un était la résurgence du sujet-nation dans une Europe mal préparée à de tels retours mnémoniques en cette fin du XX^e siècle, où la montée d'une mondialisation et d'une globalisation explicites remettent en question des paramètres tels le territoire, l'État, l'identité. L'autre point était relié à la question d'une autodétermination démocratiquement posée, dans le cadre de l'une des premières démocraties en Amérique, celle du Québec, par rapport à la fédération canadienne.

Spécifiquement dans notre milieu, les spécialistes participants se sont concentrés sur les causes et les effets de deux séparations: l'une conclue et achevée, celle de la Slovaquie légalement séparée de la République tchèque depuis le 1^{er} janvier 1993, quoique sans consultation référendaire (comme l'essai de Zora Bútorová et Martin Bútor le souligne); l'autre, celle du Québec encore non concluante en 1995. Ces deux séparations, leurs déterminations, dispositions, freins et arbitrages constituent le noeud de la problématique exposée dans le numéro que nous vous proposons. Elles nous ont fait prendre conscience que les problématiques théoriques, au confluent desquelles elles se situaient, s'avéraient fréquemment contradictoires et ne permettaient ni de résolutions faciles ni de déterminations explicites. Un examen attentif des textes théoriques des dix dernières années sur les profondes modifications qui affectent les notions

Caroline Bayard, Département de philosophie, Université McMaster, Hamilton, Ontario, L8S 4M4

Stefania Szlek Miller, Département de science politique, Université McMaster, Hamilton, Ontario, L8S 4M4

d'État et de territoire¹ confirme en effet à la fois l'internationalisation de l'État-nation et l'émergence de nouvelles formes d'identité. Ces phénomènes nous ont obligés à scruter avec circonspection les problématiques que nous avons choisies.

Un survol détaillé des essais retenus pour ce numéro de la revue *Politique et Sociétés*² permettra de saisir la teneur des interrogations politiques, ethnographiques, philosophiques et sociales qui y sont posées. En ouverture, l'article d'Anne Legaré, «La nation, sujet politique indéterminé», situe la réflexion sur la nation au confluent des transformations de l'État. L'auteure reconnaît que la nation ethnique ou culturelle est confrontée plus que jamais à la représentation moderne de la nation, et ce, au moment précis où celle-ci est amenée à se consolider simultanément en tant qu'espace légitime de représentation politique et en tant que relais plurinationnel.

Pour Anne Legaré, les trois mouvements de la nation, nation culturelle, nation politique et nation postétatique, sous-tendent en effet trois temps du développement de la démocratie et de la citoyenneté. Ces trois temps affirment aussi une représentation du lien national qui opère en tant que support de la nation politique moderne. Selon l'auteure, la place unique qu'occupe l'autodétermination du projet souverainiste du Québec se situe en fonction d'une subjectivité à forte dominance politico-étatique; 2) d'un projet de formation d'une nouvelle nation ouverte, d'abord à sa propre pluralité culturelle, ensuite à l'établissement de liens externes avec les autres nations de la communauté nord-américaine. Anne Legaré, cependant, ne laisse aux lecteurs aucun doute quant à la spécificité de cette réflexion sur la nation: Le Québec, insiste-t-elle, représente un cas d'espèce, et une herméneutique attentive de celui-ci doit tenir compte, à la fois, de la composante symbolique de l'imaginaire qui investit le projet national, et de la place qu'occupe la citoyenneté dans la représentation du lien national, support de la nation politique moderne et relais constitué par l'État face au sujet-

1. Bertrand Badie, *L'État importé*, Paris, Fayard, 1992; Bertrand Badie, *Culture et Politique*, Paris, Economica, 1993; Bertrand Badie, *La fin des territoires*, Paris, Fayard, 1995; Vivian Schmidt, «The New World Order Incorporated: The Rise of Business and the Decline of the Nation», *Daedalus*, numéro spécial: «What Future for the State?», printemps 1995, vol. 124, No 2, p. 75-106; Vincent Cable, «The Diminished Nation State: A Study in the Loss of Economic Power», *Daedalus*, numéro spécial: «What Future for the State?», printemps 1995, vol. 124, No 2, p. 23-54.

2. D'autres essais présentés au cours de la même conférence seront publiés dans *Canadian Slavonic Papers* en 1996.

citoyen. Explicitement, la redéfinition de la nation, évidente à travers la transition vers de nouvelles représentations de l'État et de la société, implique la primauté de la citoyenneté. Éloquemment, l'imaginaire politique qui préside à la nation souverainiste est celui d'une nation ouverte, élective et basée sur l'égalité dans la citoyenneté. L'auteure nous rappelle toutefois que la formation de la nouvelle nation est sous-tendue par des polarités indissociables qui, nécessairement, conditionneront son caractère paradoxal, élément sur lequel la politologue, Diane Lamoureux, dans son article, tire des conclusions quelque peu différentes.

La réflexion d'Anne Legaré sur la maturité politico-étatique du Québec se prolonge dans l'essai de William Coleman: «Le nationalisme, les intermédiaires et l'intégration politique canadienne». L'auteur y démontre, dans un contexte explicitement économique et sociétal, que depuis la révolution tranquille les dirigeants politiques du Québec ont stratégiquement assuré la construction de l'État québécois. En effet, la gestion du développement institutionnel de l'État québécois s'est faite non seulement avec le concours des acteurs sociaux et des communautés qui définissaient leurs politiques, mais encore avec celui des groupes d'intérêt économique qui ont résolument déterminé les objectifs servant au mieux l'État québécois. Des systèmes associatifs indépendants, dans les milieux des affaires, des associations professionnelles et féministes, des syndicats auraient donc donné au Québec une place unique parmi les démocraties avancées, puisque même la Bavière ou le Jura suisse ne possèderaient pas encore, selon Coleman, de structures associatives aussi avancées que celles dont dispose le Québec pour la gestion de ses ressources. Ces observations permettent à l'auteur de conclure que si, le Québec devenait bientôt un État indépendant, les groupes d'intérêt qui constituent actuellement son maillage économique et administratif n'auraient aucune difficulté à s'insérer dans ce nouvel État.

L'article de Diane Lamoureux, «L'autodétermination comme condition du multiculturalisme québécois», reprend certains des paramètres des deux essais précédents: aspect civique de la nation québécoise, participation des communautés ethniques autres que la nation canadienne-française, en tant que citoyens du Québec, au développement de l'État, prépondérance du *demos* sur l'*ethnos*. Néanmoins l'auteure remet en question implicitement plusieurs des prémisses mises de l'avant par Anne Legaré, en particulier lorsqu'elle met en lumière la relative incompatibilité entre le discours nationaliste québécois et la réalité multiethnique dans laquelle il opère. En s'appuyant sur les travaux de Jürgen Habermas et de Dominique

Leydet, Diane Lamoureux confirme, bien entendu, qu'une identité civique plutôt qu'ethnique constituerait une souveraineté moderne, ouverte à la fluidité des adhésions sociales dans un espace discursif communicatif et démocratique. Ces deux composantes sont aussi soulignées par Anne Legaré et William Coleman, mais Diane Lamoureux, à l'opposé de ces auteurs, signale que la réflexion sur le sujet-nation au Québec hésite encore entre deux définitions de la nation: l'une ethniciste et l'autre territoriale et civique. Toutefois, quelle que soit l'optique, cette réflexion fixe des balises à l'appartenance. Tout en reconnaissant l'importance des travaux de Charles Taylor³ et de Will Kymlicka⁴, qui ont insisté sur la pertinence du concept de communauté et d'identité pour des nations démocratiques et libérales, Diane Lamoureux rappelle que la survie communautaire rend plausible l'idée que le Québec veuille prendre la place qui lui revient dans le concert des nations. Mais elle ne nous permet pas d'oublier que cela n'incite nullement le nationalisme québécois à gommer cette ambiguïté qui, d'une part, l'entraîne vers une société pluraliste et qui, d'autre part, lui permet d'insister sur l'homogénéité de la société québécoise pour fonder la légitimité du projet politique de l'État-nation québécois.

Diane Lamoureux identifie cependant très clairement trois lieux d'hétérogénéité qui ont systématiquement fissuré l'homogénéité imaginaire du discours nationaliste québécois depuis la révolution tranquille: le féminisme, la diversité ethnique et l'apparition des autochtones dans le débat politico-constitutionnel. Tout en choisissant de laisser ce dernier lieu de côté (puisque Jean-Jacques Simard lui consacre une étude spécifique), elle souligne toutefois l'importance des deux autres: le premier, parce qu'il permet d'introduire la fluidité des identités sociales, c'est-à-dire la non-coïncidence entre l'individu et toute identité possible; le deuxième, parce qu'il aura multiplié les interactions entre immigrants et Québécois d'ethnicité canadienne-française, constituant ainsi un «pluralisme en devenir», ce que la collection d'essais publiés par Gérard Daigle et Guy Rocher⁵ avait déjà exposé. Diane Lamoureux en arrive à cette conclusion: l'enclenchement du processus

3. Charles Taylor, *The Malaise of Modernity*, Toronto, McClelland and Stewart, 1992.

4. Will Kymlicka, *Liberalism, Community and Culture*, Oxford, Clarendon Press, 1989.

5. Gérard Daigle (dir.), avec la collaboration de Guy Rocher, *Le Québec en jeu: Comprendre les grands défis*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1992.

d'indépendance est précisément ce qui pourrait permettre au Québec de sortir du « nous frileux » d'un nationalisme « minorisant » et de construire une souveraineté moderne. Sa conclusion est lucidement nuancée par le rappel, énoncé ici, de l'impossibilité de lire une certitude absolue dans ce processus, du moins à courte échéance.

L'article de Jean-Jacques Simard, « Développement et gouvernement autochtones: l'expérience de la Baie James et du Nord québécois », clôt le volet québécois de ce numéro. Il aborde des questions qui ont préoccupé l'ensemble de la fédération canadienne aussi bien que, plus récemment, certaines personnes concernées aux Nations Unies et les organismes chargés de défendre les droits des organisations autochtones, appelées « Premières nations ». Jean-Jacques Simard associe spécifiquement le principe d'autodétermination de ces peuples au « droit inhérent à l'autonomie gouvernementale », bien que des formes institutionnelles concrètes n'aient pas encore pris le relais, par l'intermédiaire de gouvernements autochtones, de ce qui est surtout de l'ordre des principes et des spéculations juridiques. Aux yeux de l'auteur, l'expérience de la Baie James est riche d'enseignements utiles pour commencer à interpréter les paramètres de l'autodétermination autochtone. Elle lui permet d'avancer que le partage des pouvoirs, des contrôles et des ressources dépend toujours de la création d'un parlement autochtone apte à refléter la société civile qu'il représente, et ce, sans traduire des identités ethniques, mais plutôt le fait que les occupants d'un lieu sont aussi et d'abord citoyens de ce territoire. Pour Simard, c'est donc sur le modèle des constitutions que devrait se fonder la révision du rapport entre les autochtones et le reste du pays.

Parce que les deux dernières décennies ont témoigné d'un développement régional inégalé des services publics et de l'infrastructure autochtones au Québec, Simard n'hésite pas à utiliser le terme de révolution pour caractériser l'impact de ce bond en avant sur des économies communautaires qui sont ainsi passées d'activités de subsistance traditionnelles à un mode où dominant salariat et consommation marchande. Toutefois, le paradoxe de tels processus est qu'ils n'ont pas vraiment enrichi les autochtones: si les revenus monétaires ont effectivement triplé chez les Cris, ou quadruplé chez les Inuit, les sources nonmonétaires de revenus ont même pris du recul par rapport à la norme pancanadienne. Pour cet auteur, la question de la dépendance collective des peuples autochtones se pose aujourd'hui en d'autres termes qu'en 1970. Une telle dépendance collective prend même les apparences de l'indépendance, puisqu'elle passe par des transferts budgétaires majeurs des gouvernements supérieurs aux administrations régionales et locales

sous contrôle autochtone. Ces tendances étaient déjà amorcées avant la Convention, le projet de la Baie James n'ayant donc fait que poursuivre ce qui était déjà en cours. Le sociologue Simard croit que le modèle des constitutions devrait inspirer la révision du rapport entre les autochtones et le reste du pays. Un tel rôle ne devrait pas être joué par les conventions collectives entre l'État-patron et ses clientèles. Il faudrait plutôt procéder sur la base de propositions consensuelles et cohérentes à partir desquelles les communautés autochtones pourraient introduire des changements institutionnels et voir leur autonomie politique se développer concrètement.

Le deuxième volet du numéro étudie l'éclatement de la Tchécoslovaquie dans la foulée des années qui suivirent ce que Timothy Garton Ash a appelé «Le moment de vérité»⁶. Micheline de Sève analyse la méfiance internationale qui se hâta de considérer cette séparation comme celle d'une communauté nationale crispée sur son complexe identitaire (dans le prolongement de ce qu'Alain Minc avait qualifié en 1990 de «vengeance des nations»). L'auteure considère qu'une révision du pronostic ultra-pessimiste de l'Europe de l'Ouest à l'égard du jeune État slovaque serait de mise en 1995. D'une part, le jeune État ne s'est pas avéré mauvais gestionnaire (même s'il a dû faire face à une conjoncture économique particulièrement défavorable); d'autre part, le retour à l'Europe fut défini comme l'objectif premier des forces politiques du pays, en accord du reste avec leurs trois autres partenaires du Višegrád. La Slovaquie a donc adopté son propre rythme et élaboré sa politique économique en fonction de ses conditions particulières, mais elle a dirigé sa propre transition vers une économie de marché libérale en fonction des cadres institutionnels en vigueur dans l'Europe des seize. L'auteure prend acte de l'homogénéisation culturelle et politique qui avait dominé la conception tchèque de l'unité nationale (Constitution de 1920), mais aussi de l'autonomie que la Slovaquie avait déclarée en 1938 dans la foulée de Munich. Ce différend, comme le rappelle Micheline de Sève a pesé lourd dans les relations entre ces deux cultures, et s'est accentué après la normalisation qui suivra le Printemps de Prague en 1968 et a fragmenté la résistance à la gérontocratie communiste. De Sève souligne que le différend n'a fait que s'aggraver après 1989, et que ni Havel ni Klaus, pour des raisons différentes, n'ont réussi à le résoudre de manière consensuelle par la création d'un État confédéral. La conclusion que tire l'auteure est que le bilan des deux premières années d'indépendance doit être analysé à partir de deux paramètres

6. «The Year of the Truth», *The Magic Lantern*, 1990, p. 131-156.

distincts quoique liés. D'une part, la politique économique du nouvel État n'a pas été aussi catastrophique que l'avaient prédit certains analystes en 1992-1993, l'instauration d'une économie de marché ayant été facilitée par le triangle du Višegrád (déterminé à s'intégrer aussitôt que possible à la Communauté européenne). D'autre part, des forces politiques de rechange présentes autour de Michal Kováč dessinent aujourd'hui d'autres options politiques pour la jeune république. L'auteure reconnaît que la partie n'est pas jouée, que le populisme et le nationalisme de Mečiar sont à prendre en considération dans cet espace politique tout autant que le cours «résolument pragmatique» choisi par nombre de parlementaires déterminés à sortir la Slovaquie du postcommunisme. L'auteure en conclut que la présence d'une opposition consciente de ses droits et explicitement rassurée par la multiplication de traités internationaux (en particulier avec la Hongrie et la Roumanie) semble indiquer que le processus d'accès à la souveraineté dans cet espace politique est susceptible de produire une société démocratique conforme aux aspirations et au sentiment d'identité des Slovaques.

Zora Bútorová et Martin Bútorá, par contre, arrivent à des conclusions nettement plus pessimistes au terme de leur analyse dans leur article «Identités en transition: de la Tchéco-Slovaquie à la Slovaquie.» Ils prennent acte de ce qu'ils définissent comme la contradiction profonde qui a présidé à la création du nouvel État. Ils notent que si, d'une part, les dirigeants slovaques ont été forcés de guider un nouvel État indépendant «à cause de l'intransigeance de leurs collègues tchèques», d'autre part ils ont salué sa fondation, le 1^{er} janvier 1993, comme le point culminant de l'émancipation nationale slovaque. Tout en reconnaissant la pertinence du paradigme dit «de mobilisation par l'élite», Bútorová et Bútorá rappellent toutefois que d'autres facteurs ont joué dans l'équation de la situation actuelle: d'un côté, la fin d'un monde bipolaire, la survie de petits États-nation après la déliquescence de vieux États plurinationaux; de l'autre, l'affirmation du nationalisme comme la force la plus puissante du XX^e siècle et de celui qui va lui succéder, (comme l'avait déjà exposé William Pfaff en 1993). Des tendances aussi importantes furent dangereusement ignorées par l'élite politique tchèque de l'après-1989 dont le «légalisme fondamentaliste» ne fit qu'empirer une situation dont l'asynchronisme (association de deux cultures nationales historiquement différentes) était déjà bien affirmé. Tout en relevant l'effet d'entraînement qui a éliminé le régime Husak parce qu'il émanait essentiellement de Prague, la population de la Slovaquie n'étant prête qu'à une rupture partielle avec son propre passé (soit une variante de la perestroïka), Bútorová et Bútorá notent

que le fameux slogan de 1990: «Qui, sinon nous?» «Quand, sinon maintenant?» ne pouvait pas avoir la même résonance pour les Tchèques et pour les Slovaques. Car si pour les Tchèques, il signifiait une rupture complète avec le passé, pour les Slovaques il n'en était pas de même. Selon ces deux analystes, la création de la République slovaque fut le résultat non intentionnel de la panique causée par le postcommunisme plutôt que la culmination d'une émancipation nationale⁷. La deuxième conclusion à laquelle en arrivent Bútorová et Bútor est que, pour la période allant de mars à novembre 1994, le gouvernement formé en mars par Jozef Moravčík ne réussit pas à créer un consensus décisif parmi les électeurs. Mečiar revient donc au pouvoir en novembre et affermit une image de démocratie «difforme» pour la Slovaquie, ou de démocratie style «argentin» où une forme de capitalisme peut parfaitement coexister avec un régime autoritaire. La seule note encourageante que nous offrent ces deux auteurs à la fin de leur article (confirmée aussi dans la lecture que fait de Sève de cette situation), a trait à un rapprochement possible entre la République tchèque et la République slovaque, désormais séparées, ce rapprochement s'opérant cette fois sous l'égide de l'Union économique européenne et à partir de l'intégration de l'économie slovaque et tchèque à cette communauté.

L'ensemble de ce numéro met donc en parallèle deux cas d'autodétermination différents, celui d'une vieille démocratie et celui d'une très récente et fragile démocratie. Leurs positions géographico-stratégiques, leurs histoires respectives, leurs comportements collectifs, leurs économies ne pouvaient être plus divergentes, plus hétérogènes. Néanmoins, il s'avère que la Slovaquie et le Québec ont été placés devant des choix politiques et constitutionnels complexes: la Slovaquie en 1992-1993, le Québec depuis plusieurs décennies (quoique le premier référendum de 1980 en constitue l'une des étapes importantes). On devrait ajouter un premier coda de nature pragmatique. Le moment décisif pour le Québec aurait pu être la décision démocratique du 30 octobre 1995, mais celle-ci s'est soldée par un match nul: quant à l'expérience slovaque, géopolitiquement distante, elle n'attirera probablement pas l'attention des citoyens exerçant leurs droits démocratiques, mais elle pourra cependant servir de toile de fond non seulement internationale, mais déjà aussi européenne pour les observateurs des mœurs politiques de cette fin de siècle. Un second coda, théorique mais pertinent, vient compléter

7. C'est une analyse que partage Petr Pithart, premier ministre de la République tchèque de 1990 à 1992, comme le propose l'essai publié en 1996 dans le numéro spécial du *Canadian Slavonic Papers*.

ce numéro spécial: si l'État a pu être défini à la fin de ce siècle comme un paradigme creux⁸, les questions dont nous avons témoigné nous contraindraient plutôt à poser de manière nettement différente les problématiques soulevées. En effet, il semble désormais nécessaire d'admettre que, même si globalisation et mondialisation ont irrémédiablement affecté les pouvoirs de l'État-nation et compromis la possibilité de la notion d'autonomie autant qu'avalisé la réalité de déficits démocratiques, néanmoins les conflits qui émergent de notre contemporanéité laissent plutôt croire que l'État, en tant qu'entité territoriale, ne semble nullement disposé à disparaître. Les réactions politiques et les résistances vernaculaires présentées dans ce numéro indiquerait plutôt qu'au sein d'une intégration de marchés, de mobilité croissante de capitaux, l'on note de manière concomitante⁹ l'émergence, et même la «réémergence» de problèmes d'identité culturelle et linguistique. Ces problèmes se posent dans le contexte politique de démocraties non seulement dynamiques, mais encore présentes face aux besoins de sociétés civiles dont elles ont clairement conscience et qu'elles respectent.

8. Ainsi que l'affirment Chris Hann et Susan Strange dans *Daedalus*, printemps 1995, vol. 124, No 2.

9. Comme l'avait, du reste, déjà analysé il y a quelque vingt années, Jürgen Habermas, dans le volume 42 de *Daedalus*, comme nous le rappellent Matthew Horsman et Andrew Marshall dans *After the Nation-State*, London, Harper/Collins, 1993, p. 15.